

## KIDIBUL CUP CAP D'AGDE

Dates complètes : 27 au 31 octobre 2020

Lieu : CAP D'AGDE

Autorité organisatrice (AO) : C N CAP D'AGDE

Grade : 4 Benjamins

Grade : 3 Minimes/cadets

### INSTRUCTIONS DE COURSE

*La mention [DP] dans une règle des Instructions de Course (IC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

*[NP] s'applique à une infraction qui ne peut pas faire l'objet d'une réclamation d'un bateau.*

*[SP] s'applique à une règle pour laquelle une pénalité standard peut être appliquée par le Comité de Course ou le Comité Technique sans instruction*

#### 1. REGLES

---

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 **[DP]** Les règles concernant la crise sanitaire telles que précisées en Annexe
- 1.3 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, en annexe à l'avis de course.
- 1.4 Les règlements fédéraux
- 1.5 En cas de traduction, le texte français prévaudra.

#### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

---

Les avis officiels seront mis en ligne sur le site :

<http://centrenautique-capdagde.com/kidibul-cup-capdagde2020/>

#### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

---

Toute modification aux IC sera publiée selon les modalités prévues en IC2 au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

#### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

---

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés aux mâts de pavillons situés devant le club house.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amené de l'Aperçu ou de l'Aperçu sur H (ceci modifie Signaux de course)
- 4.3 **[NP] [DP]** Les pavillons Aperçu sur H envoyés à terre signifient que la course est retardée et que les concurrents doivent rester à terre, sur leurs parkings respectifs, sans encombrer la cale de mise à l'eau (ceci modifie signaux de course).
- 4.4 **[NP] [SP]** Les mises à l'eau de chaque classe ou groupe seront gérées sur les mats de pavillons respectifs, par l'envoi du pavillon de la classe ou du groupe concerné, accompagné par un pavillon vert.  
Cet envoi autorise la classe ou le groupe concerné à quitter son parking et à rejoindre la zone de course. Une infraction à cette instruction entrainera une pénalité sans instruction de 5% correspondant au nombre de bateaux inscrits dans la plus grande flotte ou le plus grand groupe, à la première course du jour.
- 4.5 Quand un signal est accompagné de la flamme ou du pavillon correspondant à un groupe, il ne s'applique que pour ce groupe.
- 4.6 L'envoi du pavillon L à terre signifie : un avis aux concurrents a été publié selon les modalités prévues en IC 2 (ceci change les signaux de course).

#### 5. PROGRAMME DES COURSES

---

- 5.1 Un briefing entraîneurs est prévu le premier jour de la régata. Il se tiendra à 10h00 par visio conférence, adresse précisée sur le groupe WhatsApp.  
Un entraîneur référent sera désigné lors de ce briefing.

5.2

Date	Premier signal d'avertissement	Programme
Mercredi 28 oct 2020	10h00 12h00	Briefing entraîneurs Courses à suivre
Jeudi 29 oct 2020	11h00	Courses à suivre
Vendredi 30 oct 2020	9h15 11h00	Remise des lycras Courses à suivre
Samedi 31 oct 2020	8h45 10h30	Remise des lycras Courses à suivre

Le nombre de courses par jour n'est pas limité, mais sera fonction du temps passé sur l'eau.

Série Benjamins	Durée maximale cible : 4 heures sur l'eau
Série Minimes/Cadets	Durée maximale cible : 6 heures sur l'eau

Ces durées maximales cible restent à l'appréciation du comité de course. Elles ne peuvent pas donner lieu à une demande de réparation. Ceci modifie la règle 60.1(b).

- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore, cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 L'heure limite du dernier signal d'avertissement du dernier jour de la régata est fixée à 16h30, sauf après toute procédure de rappel général.

5.5 Si le nombre d'inscrits est supérieur à 80 dans une catégorie, l'épreuve pourra se courir en groupes avec une phase qualificative et une phase finale, suivant les règles définies ci-dessous :

5.5.1 Qualifications et finales :

Dans ce cas, les bateaux seront répartis en groupes N° 1, 2, 3 pendant la phase de qualification, puis en groupes or, argent, et bronze pendant la phase finale.

Le premier jour de course, la répartition dans ces groupes se fait de façon aléatoire.

Les concurrents étrangers sont répartis de façon aléatoire dans les différents groupes.

La composition des groupes sera publiée chaque jour sur le mini site internet de l'épreuve, dès sa publication, et maintenue tout au long d'une même journée

Chaque jour des qualifications, une nouvelle répartition sera effectuée à partir du classement général de la veille à 20h, indépendamment des jugements des réclamations ou des demandes de réparation indisponibles au moment du brassage, sur le principe de répartition dans les groupes, aux conditions suivantes : Les coureurs sont répartis suivant leur classement (Répartition si 3 groupes : Groupe 1 = classés 1, 6, 7 12.... Groupe 2 = classés 2, 5, 8, 11.... Groupe 3 = classés 3, 4, 9, 10....

a) Deux courses doivent être validées par tous les groupes avant le premier brassage.

b) La répartition dans les groupes s'effectuera sur le classement du même nombre de courses validées par tous les groupes et numérotées dans leur ordre de déroulement. Les courses non prises en compte seront invalidées des classements.

5.5.2 Identification des groupes [DP]

a) Les concurrents devront porter, en bout de livarde, la marque d'identification de leur groupe, définie dans le tableau en IC 6.

Toutes les flammes seront remises à l'entraîneur référent de chaque concurrent lors de la confirmation d'inscription. Il est de la responsabilité de chaque concurrent, chaque jour, de porter la flamme correspondant à son groupe.

b) A partir, des phases finales un dossard pourra être remis aux trois premiers du classement général Minimes/Cadets et Benjamins ainsi qu'à la première fille.

Ces concurrents ont l'obligation de porter ce dossard durant toute la journée concernée, à partir de leur départ sur l'eau, et jusqu'à leur retour à terre.

Le dossard sera porté au-dessus de l'intégralité des pièces de l'équipement personnel de navigation. (Y compris par-dessus la brassière de sécurité).

Le dossard sera rendu au retour à terre.

5.5.3 Phase de qualification :

La phase de qualification est programmée sur 2 jours de course.

4 courses au moins doivent être validées pour chaque groupe.

La phase de qualification se prolongera du nombre de journées complètes nécessaires pour valider au moins 4 courses pour chaque groupe.

5.5.4 Phase finale

a) La phase finale débutera après validation de IC 5.5.3. Les bateaux seront assignés dans les Groupes Or, Argent, et Bronze sur la base de leurs rangs dans la phase de qualification.

Les groupes de la phase finale seront, autant que possible, de taille égale de sorte que les groupes Argent et Bronze ne soient pas plus grands que le groupe Or.

Les bateaux avec les meilleurs rangs en fin de phase de qualification courront toutes les courses de la phase finale dans le groupe Or, les bateaux avec les rangs suivants de la phase de qualification courront dans le groupe Argent, puis le groupe Bronze.

b) Aucun re calcul du rang de la phase de qualification, après que des bateaux auront été répartis dans les groupes de la phase finale, n'affectera les répartitions sauf qu'une décision de réparation peut promouvoir un bateau dans un groupe supérieur.

Seul le(s) bateau(x) ayant obtenu une réparation peut(vent) changer de groupe, et seulement avant le début des courses de phase finale.

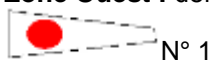
## 6. PAVILLONS DE CLASSE

Catégorie	Groupe	Flamme	Pavillon
Minimes/Cadets	GR 1 puis Or	Flamme jaune	Jaune
	GR 2 puis Argent	Sans flamme	Bleu
	GR 3 puis Bronze	verte	Vert
Benjamins		Sans flamme	Violet

## 7. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est défini en **Annexe Zones de Course**.

**Zone Ouest** : définie par l'envoi à terre de la **flamme N°1** du code international



N° 1

**Zone Est** : définie par l'envoi à terre, de la **flamme N°2** du code international

N° 2



## 8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont de type « trapèze IODA », décrits en **Annexe Parcours** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées ou contournées, et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera si nécessaire, le cap et la longueur approximative du premier bord du parcours.

## 9. MARQUES

Les marques de parcours sont définies dans le tableau ci-dessous :

Catégories <i>Category</i>	Marques de parcours <i>Course marks</i> <b>1 - 2 - 3T - 3B</b>	Marques de départ <i>Starting marks</i>	Marques d'arrivée <i>Finishing marks</i>	Marques délimitant la zone de départ <i>Restricted area under the starting line</i>
	Bouées Cylindriques Vertes <i>Green cylindrical buoys</i>	Bateaux avec Pavillon orange <i>RC boats with Orange flag</i>	Bateaux avec Pavillon orange <i>RC boats with Orange flag</i>	Bouées crayon jaune <i>Yellow cylindrical buoys</i>

## 10. LE DEPART

- 10.1 La ligne de départ sera définie par les mâts arborant un pavillon orange sur les bateaux du comité de course.
- 10.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux et se tenir à un minimum de 50 m de tout point sous le vent de la ligne de départ et de ses prolongements. [DP] [NP] Cette ligne de restriction est matérialisée par deux bouées crayon de couleur jaune
- 10.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie les RCV A4 et A5.

## 11. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans objet.

## 12. L'ARRIVEE

---

La ligne d'arrivée sera définie par les mâts arborant un pavillon orange sur les bateaux du comité de course.

Tous les concurrents ayant fini, devront immédiatement retourner dans la zone d'attente située sous le vent de la ligne de départ en empruntant la zone de retour concurrents. (DP)

## 13. SYSTEME DE PENALITE

---

13.1 La RCV 44.1 est modifiée comme suit :

La pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13.2 L'annexe Arbitrage semi direct s'applique à tous pour la durée de l'épreuve.

**Voir Annexe Arbitrage semi direct**

## 14. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITE

---

14.1 Les temps limites et les temps cibles sont les suivants :

Temps cible	Temps limite du premier pour finir	Temps limite après l'arrivée du premier
<i>35 min [NP]</i>	<i>70 min</i>	<i>20 min</i>

Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

14.2 Les bateaux ne finissant pas dans un délai mentionné ci-dessus, après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini, sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

## 15. RECLAMATIONS, DEMANDES DE REPARATION ET PENALITES (DPI)

---

15.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au rez-de-chaussée du bâtiment, à l'extérieur devant le secrétariat du jury. Chaque concurrent devra se munir d'un stylo pour remplir le formulaire en évitant tout regroupement. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent être prises en photo nette et transmises dans le temps limite par WhatsApp au Secrétariat du Jury (**0663608435**).

15.2 Pour chaque catégorie, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.

Chaque jour, le temps limite pour réclamer sera publié dans le [dossier jury](#), lien accessible sur le tableau officiel en ligne.

15.3 Aussitôt que possible après le temps limite pour réclamer, des avis seront publiés dans le [dossier jury](#), lien accessible sur le tableau officiel en ligne, pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. L'accompagnateur référent de chaque réclamé recevra via WhatsApp une copie de la réclamation.

15.4 Les instructions auront lieu dans la salle du jury, située au rez-de-chaussée du bâtiment. Elles commenceront si possible à l'heure indiquée au tableau officiel et l'attente des concurrents devra se faire à l'extérieur, devant le secrétariat du jury.

Instructions immédiates : avec accord de toutes les parties, une instruction pourra avoir lieu sans attendre l'heure de convocation, dès lors que le jury estimera que les conditions de la RCV 63.2 sont remplies.

15.5 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront publiés dans le [dossier jury](#), lien accessible sur le tableau officiel en ligne, pour informer les bateaux selon la RDV 61.1(b).

15.6 Une liste des bateaux pénalisés selon l'annexe arbitrage semi-direct sera publiée chaque jour dans le [dossier jury](#), lien accessible sur le tableau officiel en ligne.

15.7 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité
- Publicité

- Bateaux accompagnateurs
- Évacuation des détritux
- Communication radio
- L'ensemble des règles précisées en Annexe concernant la crise sanitaire.

15.8 Un bateau qui a l'intention de réclamer doit en informer le Comité de Course sur la ligne d'arrivée immédiatement après l'arrivée, ou aussitôt que possible après son retrait. Le coureur devra s'approcher du côté tribord du bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord de la ligne d'arrivée immédiatement après l'arrivée et devra indiquer le numéro de voile du ou des bateaux concernés. S'il existe une bonne raison de le faire, le jury pourra instruire une réclamation ne répondant pas à cette exigence.

- 15.9 Le dernier jour de la phase qualificative ou de la régata une demande de réparation ou de réouverture doit être déposée :
- a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture a été informée de la décision la veille,
  - b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été publiée.
- Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.
- 15.10 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité en points (DPI) pouvant aller de 5% du nombre des inscrits du groupe concerné à la disqualification.  
Les infractions à la jauge pourront être pénalisées sans instruction par le Comité Technique en sanctionnant le coureur selon les « Pénalités graduelles » éditées par la Classe et publiées sur le site.
- 15.11 L'annexe « T », Conciliation pourra être appliquée. La pénalité de 30% sera calculée sur le nombre des inscrits du groupe concerné.

## **16. CLASSEMENT**

---

- 16.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 16.2 4 courses doivent être validées pour retirer le plus mauvais score
- 16.3 5 courses au moins doivent être validées pour valider les sélections internationales.
- 16.4 Pour la phase de qualification, la RCV A4.2 est modifiée de sorte que les points seront basés sur le nombre de bateaux assignés au plus grand groupe.
- 16.5 Excepté pour le score retiré selon l'IC 16.2, le classement général d'un bateau sera le total de ses points de la phase de qualification validées par tous les groupes et de ses points de la phase finale.

Les différents groupes de la phase finale n'ont pas besoin d'avoir validé le même nombre de courses dans la phase finale.

Les bateaux dans le groupe Or seront classés en premier, etc., dans la régata excepté un bateau disqualifié dans une course de la phase finale selon les RCV 5 ou 69.

## **17. REGLES DE SECURITE**

---

- 17.1 Il n'y aura pas d'émargement physique par le coureur. L'accompagnateur référent doit renseigner le formulaire d'émargement partagé sur le groupe WhatsApp pour chaque concurrent, au départ et au retour. [NP] [SP]
- 17.2 Pénalités sans instruction (modification de la RCV 63.1) données par le comité de course après clôture de l'émargement : en cas de défaut d'émargement départ ou retour, le concurrent recevra une pénalité de 5% correspondant au nombre de bateaux inscrits dans la plus grande flotte ou dans le plus grand groupe à la course la plus proche de l'infraction. En cas de défaut d'émargement départ et retour, les pénalités se cumuleront.  
Ces pénalités se calculent selon les modalités de la RCV 44.3 (c).
- 17.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. [DP]

## **18. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT**

---

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course, et/ou du comité technique. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable. [DP]

## **19. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

---

- 19.1 Un bateau et son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux IC.
- 19.2 Sur l'eau, les trois premiers de chaque course devront se mettre immédiatement à la disposition du comité technique, présent au vent de la ligne d'arrivée. Ils se présenteront à portée de voix pour le contrôle, les uns après les autres. Aléatoirement des contrôles pourront être réalisés sur le reste de la flotte, dans les mêmes conditions après avoir été hélé individuellement  
Le système de pénalités sera publié sur le site officiel conformément aux recommandations IODA.

## **20. PUBLICITE**

---

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice, selon les conditions précisées à l'inscription. [DP] [NP]

## **21. BATEAUX OFFICIELS**

---

- 21.1 Les bateaux officiels seront identifiés comme suit :
- Bateaux du comité : Flamme Jaune
  - Sécurité : Flamme Jaune
  - Jury : JURY sur fond jaune
  - Comité technique : JAUGE jaune sur fond bleu
- 21.2 L'absence de bateau pointeur ou de pavillon d'identification ne peut donner lieu à demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

## **22. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP] NP]**

---

- 22.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 22.2 L'identification des bateaux accompagnateurs sera distribuée lors de la confirmation des inscriptions, flamme bleue « France Station Nautique », après fourniture de la liste exhaustive des bateaux qu'ils accompagnent.  
L'accompagnateur est responsable du maintien et de la lisibilité de son identification.
- 22.3 Une zone de retour concurrents, de l'arrivée à la ligne de départ est matérialisée sur l'annexe parcours. Cette zone est interdite aux bateaux accompagnateurs. La RCV 41, aide extérieure, s'appliquera sur cette zone alors même que le bateau n'est plus en course. Ceci modifie le préambule du chapitre 4 des RCV.
- 22.4 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 22.5 Utilisation du pavillon « V » pendant l'épreuve envoyé à terre au mât officiel ou sur le bateau comité, le pavillon « V » signifie : « Les accompagnateurs présents sur le site doivent se mettre en veille VHF, et à la disposition du leader surveillance. »

## **23. EVACUATION DES DETRITUS**

---

23.1 Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels. [DP] [NP]

23.2 Opération « parking propre »

Lorsque les pavillons Aperçu sur Z sont envoyés à terre avec deux signaux sonores, toutes les courses sont retardées tant que le parking bateaux et les mises à l'eau ne sont pas nettoyés. Les concurrents doivent alors se conformer aux consignes de l'organisateur pour remettre le site en état. Aucun signal d'avertissement ne sera fait avant le délai précisé en IC 4.2 [NP] [DP]

## **24. COMMUNICATION RADIO [DP] [NP]**

---

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre, ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## **25. PRIX**

---

Des prix seront distribués :

- Aux 3 premiers garçons, et aux 3 premières filles du classement scratch.
- Au premier garçon et à la première fille Benjamins 1ère année (nés en 2011) s'ils ne sont pas déjà récompensés au scratch.

Au premier garçon et à la première fille Minimes 1ère année : (nés en 2009), s'ils ne sont pas déjà récompensés au scratch.

## **26. DECISION DE COURIR**

---

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course, relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### **Rappel de l'Article de l'Avis de Course : Prise en compte du Risque Covid19**

En s'inscrivant à la **Kidibul Cup** tout coureur a connaissance et prend en compte le risque COVID19.

## **27. EQUIPEMENT ELECTRONIQUE [NP][DP]**

---

Les bateaux peuvent être tenus d'avoir à bord du matériel de positionnement tel que spécifié par l'autorité organisatrice. L'information provenant de cet équipement ne doit pas être utilisée par un bateau comme preuve lors d'une réclamation. Ceci modifie la règle 63.6. 2.2 L'équipement fourni, une fois placé sur le bateau selon les instructions de l'autorité organisatrice, ne doit pas être manipulé par le concurrent ou l'entraîneur de quelque manière que ce soit, sauf si l'autorité organisatrice l'exige.

### **ARBITRES DESIGNES**

Présidents du Comité de course :	Nicole BITARD
Présidente du Jury :	Anaëlle LAURENT
Président du Comité technique :	Pierre GELY
Délégué Fédéral :	Laurent GAILLOT

CANAL VHF : 72



## ANNEXE JUGEMENT SEMI-DIRECT

Aucune modification au texte ci-dessous n'est permise sans accord de la CCA.

**Version 3** : mars 2020

Les règles de cette annexe modifient les RCV 44.1, 60.1, 62.1, 63.1, 64.1, 66 et 70.

- SD1** Remplacer le premier paragraphe de la RCV 44.1 par : « Un bateau peut effectuer une pénalité d'un tour conformément à la RCV 44.2 quand, dans un incident pendant qu'il est en course, il peut avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 (sauf quand il a causé un dommage sérieux ou une blessure) et/ou la RCV 31 ».  
Pour les planches, la pénalité d'un tour est un tour de 360°, sans exigence de virement ou d'empannage.  
Pour certaines classes, la pénalité d'un tour pourra être remplacée par une pénalité de 2 tours après accord de la CCA.
- SD2** La RCV 64.1(a) est modifiée de sorte que la disposition permettant d'exonérer un bateau peut être utilisée par les juges sans instruction, et elle prévaut sur toute instruction conflictuelle de cette annexe.
- SD3** Si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV ou la RCV 31 est enfreinte, il peut indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge.  
Si un bateau est impliqué dans un incident où une règle du chapitre 2 est enfreinte, ou s'il voit une infraction à la RCV 31, ce bateau peut réclamer
- en hélant « Proteste » et
  - en arborant visiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (inutile si la longueur de coque du bateau réclamant est inférieure à 6 mètres).
- Dans ce cas, et si aucun bateau n'effectue de pénalité conformément à la RCV 44.2, le jury pourra pénaliser le bateau ayant enfreint une règle et signaler la pénalité :
- par un coup de sifflet,
  - en pointant vers lui un pavillon rouge, et
  - en le désignant.
- Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1.
- SD4** Quand un bateau enfreint
- une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors, ou
  - la RCV 31, ou
  - la RCV 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage, ou
  - la RCV 42,
- le jury peut le pénaliser et signaler la pénalité par un coup de sifflet, en pointant vers lui un pavillon rouge et en le désignant. Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1.
- SD5** Si le bateau désigné
- n'effectue pas de pénalité, ou
  - ne l'effectue pas correctement, ou
  - obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,
- le jury pourra lui imposer un ou plusieurs tours de pénalité à effectuer selon la RCV 44.2, ou réclamer contre ce bateau selon la RCV 60.3.
- SD6** Quand un incident a été jugé sur l'eau, le même incident ne pourra donner ensuite motif à réclamation, sauf selon SD5, ou à demande de réparation sauf pour la RCV 14 si le bateau a causé une blessure ou un dommage sérieux ou si la règle 2 peut avoir été enfreinte.
- Une décision, action ou absence d'action d'un juge ne pourra pas être motif à une demande de réparation, de réouverture ou être soumise à appel.
- SD7** Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne pourra pas donner lieu à une demande de réparation d'un bateau (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- SD8** La procédure normale de réclamation reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau ayant entraîné une pénalité du bateau en infraction.



## ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE : CONSIGNES SANITAIRES

### 1. Contexte général

*L'organisateur ainsi que les participants à la Kidibul cup seront soumis à la réglementation nationale émise par le gouvernement et aux arrêtés émis par le préfet de département.*

### 2. Dispositions particulières

2.1. Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer à toute demande raisonnable d'un officiel de l'épreuve. Tout manquement pourra être considéré comme une mauvaise conduite et faire l'objet d'une pénalité à discrétion du jury. Des mesures raisonnables prises par les officiels de l'épreuve pour mettre en œuvre des directives, des protocoles ou des lois relatifs à la COVID-19 ne sont pas des actions ou des omissions inadéquates, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles.

2.2. Chaque coureur, quel que soit son âge, est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le Ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

2.3. Un coureur qui présente un cas suspect de Covid 19 doit immédiatement abandonner la course/compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié.

2.4 Une Cellule Gestion COVID est mise en place en cas de suspicion de contagion et sera composée du/de:

- Représentant de l'autorité organisatrice, Laurent BOURRIQUEL
- Le Délégué Fédéral, Laurent GAILLOT
- La Présidente du Comité de course, Nicole BITARD
- La présidente du jury, Anaëlle LAURENT
- Le Docteur Sabine KOUPRIANOF
- Le Président de la classe Olivier HUET DESAUYNAL

Cette cellule suivra les recommandations édictées par le ministère des sports dans le document « Protocole sanitaire Gestion cas de suspicion et de cas Covid-19 positif / mouvement sportif » :

<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/fichereentreprotocolesanitaire.pdf>

**Cette cellule doit être informée aussitôt que possible de toute suspicion de COVID avant, durant et jusqu'à 7 jours après la compétition par téléphone au centre nautique au 04 67 01 46 46.** Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la Cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'avis de course et des Instructions de Course qui traitent de la Crise Sanitaire.

### 3. *Protocole sanitaire de l'autorité organisatrice*

Principes généraux applicables à tout moment à terre :

- Port du masque obligatoire sur l'ensemble du site (hors position assise à table). Les coureurs devront porter un masque jusqu'à leur mise à l'eau (masques fournis par leur soin). Dès leurs retours à terre, les coureurs devront remettre un masque.
- Respect des distanciations et des gestes barrières.
- Lavage des mains au gel hydroalcoolique (fourni par l'organisation) à chaque entrée sur le site ainsi qu'au niveau des zones sensibles et de contacts.
- Des messages audios seront faits régulièrement pour inviter les personnes à respecter les distances de sécurité et les gestes barrières (lavage de mains et port du masque) dans l'espace public.
- Les sens de circulation des coureurs sur site ont été étudiés afin de respecter les mesures imposées et les gestes barrières.
- Présence de poubelles sur le site pour recevoir les déchets Covid-19 (lingettes, masques usagers etc...).
- Lavage général du site deux fois par jour au virucide.
- Affichage virtuel des informations de course et avis aux coureurs.
- Mobilisation de tous les bénévoles (80 personnes) pour le respect des gestes barrières (transmission orale et observation des pratiques).
- Accueil : ce sont les coachs qui gèrent pour les coureurs les vérifications obligatoires d'usage et finalisation des inscriptions dans la grande salle du Centre Nautique (108m2). Une personne sera présente à l'entrée pour gérer le flux.
- Réunions de travail à l'extérieur des membres du corps arbitral (par catégories). Chaque groupe de travail est inférieur à 6 personnes, à l'exception de la réunion finale de coordination des comités de course. Les gestes barrières les distanciations et le port du masque seront requis.
- Accès car podium : prise de parole, nettoyage aux lingettes virucide du micro entre chaque intervenant, nettoyage des mains en montant sur le car podium.
- Une cellule Gestion COVID est mise en place pour évaluer les cas contacts ou symptôme déclaré.

*Les mesures sont affichées sur zone et rappelées oralement à chaque zone d'attente (accueil,*



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bacquillon 75015 Paris  
TÉL : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. du C.M.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 29/12/72

## ANNEXE

### SYSTÈME DE PÉNALITÉ GRADUEL OPTIMIST POUR LA KIDIBUL CUP CAP D'AGDE 2020

Ce document est représenté en pourcentage, mais sera converti en points pour chaque épreuve en fonction du nombre de concurrents, arrondi au nombre le plus proche selon la RCP 44.3 (c).

#### A. COURSES EN FLOTTE

##### **Pénalités techniques mineures**

*Pénalités équivalentes à 5% de la flotte*

- Absence de la flamme du groupe (IC 5.5.2)

##### **Pénalité de règle de classe mineure**

*Pénalité équivalente à 10% de la flotte*

- Ecope non attachée à la coque (IC 4.3 a)
- Pagaie non attachée à la coque (IC 4.3c)
- Dérive non attachée à la coque (IC 3.3.4)
- Bout de remorquage non attaché au pied de mât (IC 4.3b)
- Sifflet non attaché à l'aide de flottabilité individuel (gilet de sauvetage) (IC 4.2a)
- Une garcette desserrée de 5 mm et plus au-delà du maximum autorisé (IC 6.6.3.4)
- Deux garcettes desserrées de 3 mm ou plus au de-là du maximum autorisé (IC 6.6.3.4)
- Perte accidentelle d'une garcette (IC 6.6.3.4)
- Naviguer dans la zone de course en cours avant de commencer ou après avoir terminé (IC 10.2)
- Attendre en amont des bouées crayon (IC 10.2)

##### **Pénalité de règle de classe intermédiaire**

*Pénalité équivalente à 30% de la flotte*

- Pas d'écope ou pagaie ou bout de remorquage dans le bateau (IC 4.3)
- Pas de sifflet (IC 4.2a)
- Pas de bout, ou dispositif de blocage ou autre agencement retenant le mât à la coque (IC 3.5.2.11)
- Marque de jauge de la voile en dehors des limites des bandes de mât (IC 3.5.2.7)
- Deux garcettes desserrées de 5 mm ou plus au-delà du maximum autorisé (IC 6.6.3.4)
- Trois garcettes ou plus desserrées de 3 mm ou plus au-delà du maximum autorisé (IC 6.6.3.4)
- Œillet des points d'écoute, d'amure et de pic dépassant de 3 mm ou plus le maximum (IC 6.6.3.4)
- Répétition d'infraction mineure

##### **Pénalités de règle de classe majeure (selon les RCV)**

*Pénalité DSQ*

- Toutes les RCV sauf tels que modifiés
- Toutes les IC sauf tel que modifiée
- Utilisation d'équipements non inspectés
- Utilisation de matériels non approuvés
- Répétition de l'infraction de classe intermédiaire

#### B. COURSES PAR EQUIPE

##### **Course par équipe**

- - Pénalité technique mineure - 0 point
- - Pénalité de règle de classe mineure - 1 points
- - Pénalité de règle de classe intermédiaire - 3 points
- - Pénalité de règle de classe majeure - 6 points

## ANNEXE Parcours APPENDIX

**Parcours :** départ- 1 à bâbord – 2 à bâbord – porte 3T – 3 B - Arrivée

Marques 1,2,3 : Cylindriques Vertes

Marques d'arrivée : Bateaux Comité avec Pavillon orange

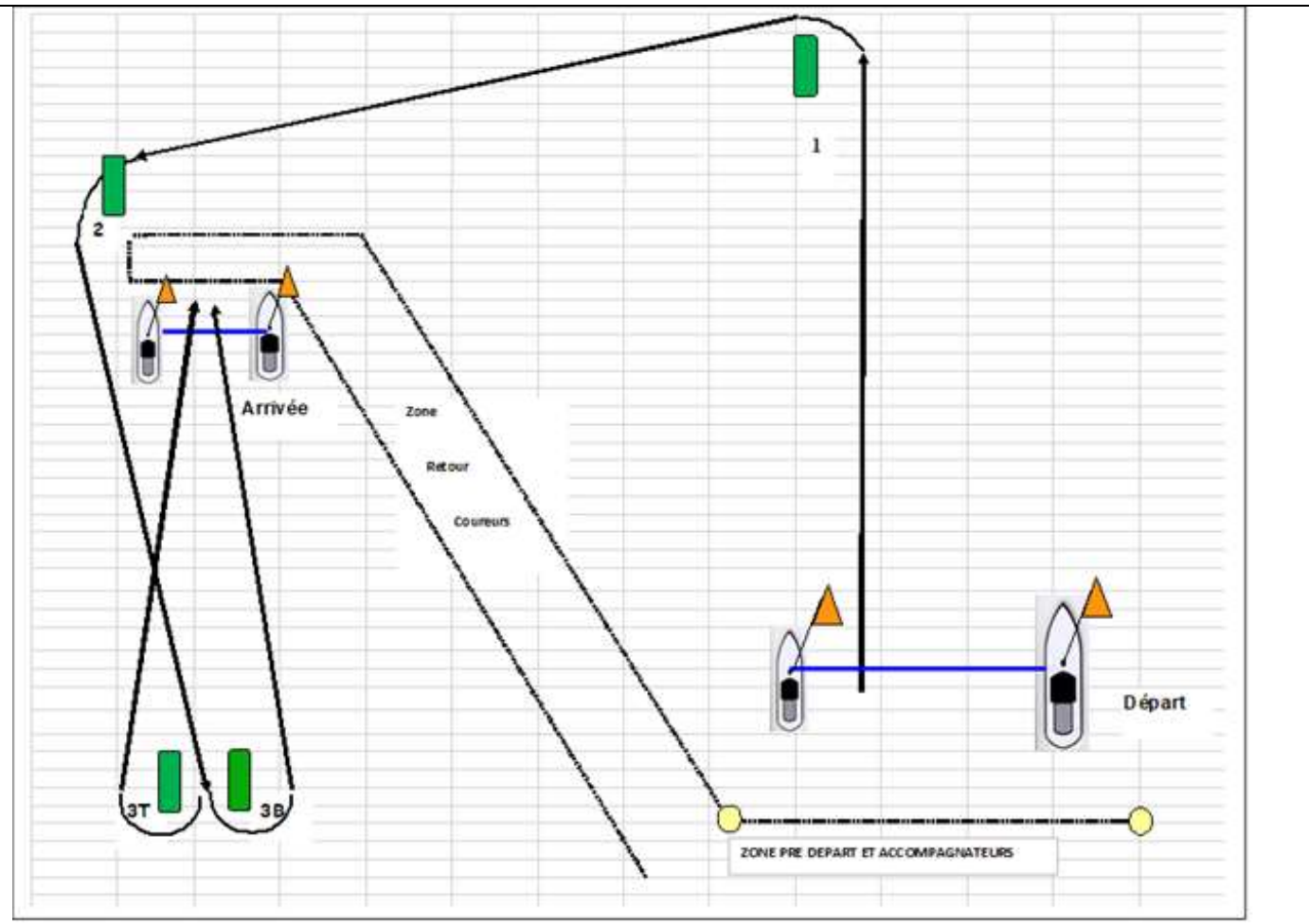
Matérialisation zone pré-départ : bouées crayon jaunes

**Course :** start - 1 to port – 2 to port – gate 3T - 3B finish

Marks 1, 2, 3: Green Cylindrical buoys

Finishing marks: RC boats with Orange flag

Restricted starting zone: cylindrical yellow buoys



**ANNEXE Zone de Course**  
**APPENDIX Race Area**

